

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 6 aout 1938 Rectificatif à l'arrêté du 6 août 1938, n° 790, ' Rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 1938 n°1250

n° 6

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 août 1938

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1939

Date du numéro
31 janvier 1939

TEXTE INTÉGRAL

RECTIFICATIF au Journal Officiel de la Colonie du mois d'août 1938. Première page. Sommaire. Actes du Pouvoir local. 3ème, colonne

- 4ème, 5ème et 6ème paragraphes. Au lieu de : 6 aout 1938. à Lire : 6 aout 1938. A la page n° 2906 – Sème colonne (Arrêté n°790...) – Au lieu de : «Ajibouti, le 6 août 1938», Lire: — «Djibouti, le 6 août 1938». Rectificatif au Journal Officiel de la Colonie, du mois de décembre 1938. La Page 318, 3ème colonne (Arrêté n° 1250 du 23 décembre 1938). Ajouter après RENON trésorier-payeur» MARILL, commerçant».